

COMMENT LIRE L'INDICE COMPARATIF D'ÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ (ICEM)

L'ICEM est l'indice du pourcentage de variation relative entre les taux standardisés de décès (*cf. infra*). Son interprétation dépend directement du sens de l'évolution nationale de la mortalité.

Dans le contexte actuel de baisse nationale de la mortalité, un ICEM de valeur 130 indique qu'au sein du territoire, la baisse de la mortalité est 30 % supérieure à celle de la France métropolitaine. En revanche, un ICEM de valeur 80 indique une baisse de mortalité inférieure de 20 % à celle de la France métropolitaine. Enfin, un ICEM négatif signifie que, contrairement à ce que l'on observe au niveau national, la mortalité du territoire pris en compte s'est accrue entre les deux périodes.

Dans les cas plus rares où la mortalité nationale aurait augmenté entre les deux périodes, un ICEM de valeur 130 indique que le territoire pris en compte a connu une hausse de sa mortalité de 30 % supérieure au niveau national. Un ICEM de valeur 80, en revanche, indique que la hausse de la mortalité a été 20 % inférieure à celle de la France métropolitaine. Enfin, un ICEM négatif signifie que la mortalité observée dans le territoire a baissé contrairement à la tendance nationale.

Afin de permettre au lecteur d'interpréter convenablement les ICEM selon le sens de l'évolution nationale de la mortalité, en bas de chaque tableau est précisé si la mortalité nationale a baissé ou augmenté entre les deux périodes et dans quelle ampleur.

CLASSEMENT DES DIFFÉRENTS TERRITOIRES DU NORD – PAS-DE-CALAIS

La colonne "**Rang**" indique le classement des différents territoires du Nord – Pas-de-Calais par rapport à l'ensemble des territoires de France métropolitaine. Dans le cas de l'ICEM, le classement des territoires dépend du sens de l'évolution de la mortalité française.

La tendance nationale de la mortalité étant décroissante, nous avons choisi de classer les territoires par ordre décroissant de l'ICEM. Dans les cas éventuels plus spécifiques de hausse de la mortalité nationale, le raisonnement s'inversera : les territoires classés en premier seront ceux dont la mortalité a augmenté le plus par rapport à la moyenne nationale.

La colonne intitulée "**Territoire classé juste avant**" indique le territoire qui précède le territoire observé selon le rang de classement de l'ICEM. La colonne intitulée "**Territoire classé juste après**" précise le territoire classé juste après ce même territoire.

Est mentionnée aussi l'abréviation de la région d'appartenance des territoires infrarégionaux.

D'autres abréviations indiquent si le territoire s'étend sur plusieurs régions. Les abréviations situées en premier correspondent aux régions dont le territoire a le plus de communes.

INDICE COMPARATIF D'ÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ (ICEM)

Pour comparer l'évolution de la mortalité de différents territoires entre deux périodes (1982-2007), nous avons constitué un indice comparatif d'évolution de la mortalité (**ICEM**), qui n'est autre que la transformation en indice du pourcentage de variation relative (VR) entre les taux standardisés de décès (*voir encadré : Pourquoi standardiser les taux de mortalité ?*) entre ces deux mêmes périodes.

En effet, pour rendre les évolutions de la mortalité des différents territoires directement comparables à celle de la mortalité nationale, chaque pourcentage de variation relative des taux standardisés de mortalité (VR) a été converti en **ICEM**, en prenant comme valeur de référence le pourcentage de variation relative des taux standardisés de mortalité de la France métropolitaine.

$$VR_{1982-2007} = (\text{Taux standardisés}_{2007} - \text{Taux standardisés}_{1982}) / \text{Taux standardisés}_{1982} * 100$$

$$ICEM_{1982-2007} = VR_{1982-2007} (\text{territoire } i) / VR_{1982-2007} (\text{France métropolitaine}) * 100$$

Pourquoi standardiser les taux de mortalité ?

Il est banal de rappeler que le risque de décéder augmente avec l'âge. De ce fait, il est aisément possible de comprendre que le nombre de décès ou encore les taux bruts de mortalité sont sensibles aux variations de la structure par âge des populations. Une population constituée d'une proportion importante de sujets âgés aura des taux bruts de mortalité par cancer, par exemple, plus élevés qu'une population structurellement plus jeune. L'utilisation de taux standardisés sur l'âge s'impose donc lorsqu'il s'agit de comparer la mortalité de différentes zones géographiques (Pays, région, départements, etc.) ou à différentes périodes. C'est pourquoi nous avons standardisé les taux annuels de mortalité par l'âge, suivant la méthode directe (appelée aussi standardisation par la population-type). Elle consiste à calculer le taux de mortalité de plusieurs populations en utilisant une structure par âge commune. Notre choix s'est porté sur la population standard européenne de l'OMS, parce qu'elle s'avère fiable, reconnue et communément utilisée par d'autres organismes ou chercheurs.

Afin d'apporter davantage de significativité statistique à nos résultats, notamment au sein des territoires faiblement peuplés, les taux annuels de mortalité ont été calculés sur la base du cumul de 4 années de décès. Ainsi le taux standardisé de 1982 repose sur la moyenne des décès des années 1980, 1981, 1982 et 1983, rapportée à la population recensée en 1982.